

06 mar 2009 -16:52

Appartient à [Conseil des ministres du 6 mars 2009](#)

Maladies professionnelles

Adaptation des rentes et indemnités pour maladies professionnelles

Adaptation des rentes et indemnités pour maladies professionnelles

Sur proposition de Mmes Joëlle Milquet, ministre de l'Emploi, et Laurette Onkelinx, ministre des Affaires sociales, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui adapte au bien-être les allocations pour maladies professionnelles (*).

Cette modification exécute des mesures de l'accord interprofessionnel 2009-2010 :

- au 1er septembre 2009 : augmentation de 2% des minimas et forfaits
- au 1er septembre 2009 : augmentation de 0,8% de toutes les allocations qui ont pris cours avant 2008
- au 1er septembre 2009 : augmentation de 2% de toutes les allocations qui ont pris cours à partir de 1994 et jusqu'en 2002

(*) projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 17 juillet 1974 octroyant des allocations à certains bénéficiaires des lois relatives à la réparation des dommages résultant des maladies professionnelles, coordonnées le 3 juin 1970.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première
ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>